Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_124-DE

VILLE DE
Dinard

PÔLE PILOTAGE
Direction générale des services

Date de la convocation : 24 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 33

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 30 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de DINARD, dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud SALMON, Maire.

Présents : Mme Marie-Claire MERVIN, M Frédéric SOHIER, Mme Martine GUÉNÉGANT, M Kévin STEINBACHER, Mme Muriel BEZIEL, M Philippe BECAN, Mme Catherine CABOT, M Vincent REMY, Mme Mirella JEAN DE DIEU, M Jean-Patrick GUIBOUT, M Michel BOUCHALAIS, Mme Guenhaëlle VEDIE, M. Christian CHAUFOUR, M Michel MOREL, M Jean-Jacques FOUCHER, Mme Nathalie ROBLOT, Mme Evelyne GAUTIER LE BAIL, M Frédéric DENOUAL, Mme Gwenaëlle LIETAR, Mme Noémie BROSSAULT, Mme Jeanne BOUVIER, M Bruno DESLANDES, M Ernest MARTIN, Mme Nolwenn GUILLOU, Mme Emilie BELLOT, M Stanislas DU GUERNY, M Christophe FICHET,

Absents représentés :
- M. Thierry BURLOT donne pouvoir à M. Michel MOREL
- M. Eric DYEVRE donne pouvoir à M. Vincent REMY
- M. Pascal PHILIPPOSSIAN-HARDOUIN donne pouvoir à Mme Noémie BROSSAULT
- Mme Lucie PRIEUR donne pouvoir à Mme Emilie BELLOT
- Mme Marie BOURGOIN donne pouvoir à Mme Guenhaëlle VEDIE

Nathalie ROBLOT est nommée secrétaire de séance par le Conseil Municipal

Affaire inscrite à l'ordre du jour

SUBVENTIONS

DELIBERATION N°2026/124 - BUDGET COMMUNE – VOTE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2026

Présents : 28 **Représentés : 05** **Votants : 33**

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_124-DE

En date du 15 avril dernier, le Conseil municipal a voté des subventions aux associations pour un montant total de 554 691 euros. Pour rappel, les crédits inscrits au budget primitif dédiés aux subventions sont d'un montant de 565 000 euros.

Certaines associations présentent cette année des demandes exceptionnelles, pour le renouvellement ou la rénovation d'équipements, ce qui représentent des investissements coûteux : rénovation trentenaire de terrains de tennis et nouvelle vedette de la SNSM. Celles-ci n'ont pas pu entrer entièrement dans le budget des 565 000 euros prévus initialement et sont donc présentées à cette séance. En conséquence et afin de soutenir au mieux les besoins associatifs, une décision modificative du budget primitif a ajouté 87 000 euros de crédits supplémentaires, portant ainsi le montant total des subventions 2026 à 652 000 euros.

Les autres associations figurant au tableau ci-dessous ont déposé une demande de subvention soit incomplète et/ou hors délais pour le Conseil municipal du 15 avril. En conséquence, les dossiers (dès lors qu'ils sont complets) sont présentés ce jour.

Conformément au cadre légal, la Commune conclut des conventions d'objectifs et de moyens avec les associations touchant plus de 23 000 euros au total (subvention financière + valorisations N-1). Ces conventions sont pluriannuelles et un avenant financier y est ajouté chaque année lors du vote annuel des subventions.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'arrêt de la Cour d'appel de Versailles du 24 janvier 2008 stipulant qu'une délibération accordant une subvention à une association à laquelle ont pris part des conseillers municipaux présidents et membres de l'association est illégale, le maire invite les membres du Conseil municipal présidents ou membres d'associations cités dans la présente délibération à quitter la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

DECIDE

Article 1er : Approuver le vote des subventions telles que figurant dans le tableau ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 035-213500937-20260701-DEL_2026_124-DE

Nature	Nom de l'association	Montants des subventions - séance du 30 juin 2026	Montants des subventions - séance du 15 avril 2026
65748	*Union du Commerce - UDC (subvention de fonctionnement)*	10 000,00 €	- €
65748	*Emeraude Tennis Club (complément de subvention d'équipement)*	35 000,00 €	35 000,00 €
65748	*SNSM (subvention d'équipement)*	30 000,00 €	- €
65748	*Wishbone Club (subvention mouillages)*	800,00 €	- €
65748	*Gym Volontaire de Dinard - EPGV (complément de subvention de fonctionnement)*	500,00 €	1 000,00 €
65748	*Ecuries du Val Porée (subvention de fonctionnement)*	18 000,00 €	- €
	TOTAL SUBVENTIONS 65748 - au conseil municial du 30 juin	**94 300,00 €**	
	TOTAL SUBVENTIONS 65748 - au précédent Conseil municipal du 15 avril dernier	**554 691,00 €**	
	TOTAL GÉNÉRAL SUBVENTIONS 65748	**648 991,00 €**	

Article 2 : Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à verser en tant que de besoin, tout ou partie, par voie d'acompte dans ce dernier cas, le montant des subventions attribuées par la présente délibération,

Article 3 : Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les avenants financiers relatifs aux conventions d'objectifs et de moyens pluriannuelles entre la commune de Dinard et les associations percevant un total supérieur à 23 000 €.

Pour extrait du registre des délibérations du conseil municipal.

A DINARD, le 1er juillet 2026

La secrétaire de séance — Le Maire

MAIRIE DE DINARD ILLE-ET-VILAINE

Nathalie ROBLOT — Arnaud SALMON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.
Conformément aux dispositions de l'article L 2131-1 du C.G.C.T., le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, celle-ci ayant été transmise au représentant de l'Etat, le - 2 JUIL. 2026 et affichée en Mairie, le - 2 JUIL. 2026